

Evreux - Unité de traitement d'eau potable de Chenapeville

Equipement de douze forages

Canalisations de liaison



Source : Alain Le Houedec (Architecte)

Pays

France (Eure)

Client

Communauté
d'Agglomération d'Evreux

Date

2006-2009

Montant des travaux

12,5 M€ HT

Prestations de Sogreah

- ▶ Maîtrise d'oeuvre (missions : PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC)
- ▶ Elaboration et dépôt des permis de construire

En association avec :

- ▶ Alain Le Houedec : Architecte
- ▶ Axp URBICUS : Paysagiste



Source : Alain Le Houedec (Architecte)

Contexte

Le schéma directeur d'Alimentation en eau potable de la Communauté d'Agglomération d'Evreux estime à l'horizon 2020 que les besoins seront supérieurs à la ressource disponible actuelle. En outre, il est prévu à court terme l'abandon du forage de l'Hippodrome suite à la réalisation de la déviation Sud-Est d'Evreux et de la vulnérabilité de la nappe à cet endroit.

Ainsi, devant l'insuffisance de sa ressource à terme et la vulnérabilité de celle-ci, la ville d'Evreux a décidé de la diversifier,

en recherchant de nouveaux sites de production. Une recherche de sites favorables a été menée dans la vallée de l'Iton en amont de Chenappeville, sur les coteaux de l'Iton et dans la vallée de la Queue d'Hirondelle à Saint-Sébastien-de-Morsent.

Par ailleurs, face à la détérioration croissante de la qualité de l'eau provenant des sources et des champs captants, certaines mesures ont déjà été engagées au niveau de la ressource (périmètres de protection, prise d'eau sur d'autres sites, ...).

L'ensemble de ces modifications ne permet pourtant pas de garantir le respect des exigences de qualité réglementaires (décret 2001-1220 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine) en raison de dépassements des teneurs autorisées vis-à-vis notamment de la turbidité.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération d'Evreux a souhaité réaliser une usine de traitement sur le site de production d'eau potable de Chenappeville où est actuellement implantée une station de pompage.

Descriptif

Le programme de travaux concerne la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable, l'équipement des douze nouveaux forages et les canalisations de raccordement des forages vers la nouvelle usine.

Usine de traitement

- ◆ Capacité de traitement :
35 100 m³/j ;

- ◆ Filtres CAG ;
- ◆ Ultrafiltration.

Equipement des forages

- ◆ 12 bâtiments de tête de puits et aménagements VRD des périmètres immédiats ;
- ◆ Equipements des forages et des bâtiments (12 pompes secourues de 40 à 260 m³/h).

Canalisations de liaison

- ◆ 9 100 ml de canalisations d'adduction (fonte DN 100 à DN 500) ;
- ◆ Traversée voie SNCF, passages en encorbellement sur ouvrages d'art, siphons sous cours d'eau.